

Impact du CBU sur la prescription des prothèses de hanche

R. Lévy, J.-C. Vidal, A. Lenoir. Service Pharmacie, Centre Hospitalier d'Ardèche Méridionale, 07200 Aubenas

Introduction

Dans le cadre du contrat de bon usage (CBU), l'HAS préconise l'évaluation de l'utilisation des dispositifs médicaux implantables. Une équipe regroupant pharmacien, chirurgien, préparateur, IBODE et cadre de santé a ainsi réalisé un audit rétrospectif basé sur le guide d'évaluation des prothèses de hanche émis par l'HAS en 2007 afin d'analyser la conformité des prescriptions.

Matériel et méthode

L'étude a porté sur les Prothèses Totales de Hanche (PTH) et les Prothèses Intermédiaires (PIH) réalisées entre le 01/09/2010 et le 30/03/2011.

Critères évalués

- ✓ Prescription
- ✓ Traçabilité
- ✓ Indication
- ✓ Conformité type de prothèse/ physiopathologie du patient/pathologie

Résultats

28 dossiers

100% prescriptions
100% traçabilités

9 PTH

19 PIH

Pour fracture cervicale vraie sans coxopathie

Indication et Couple de frottement (PE/métal) conformes

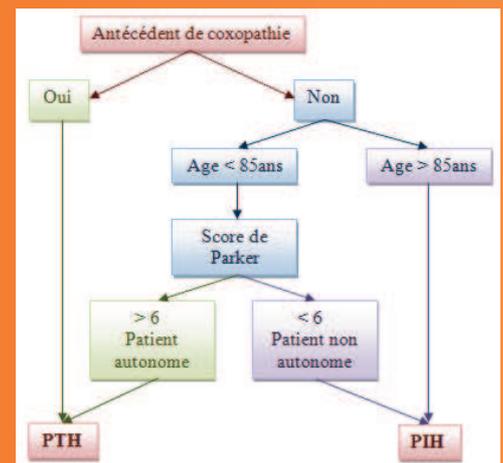
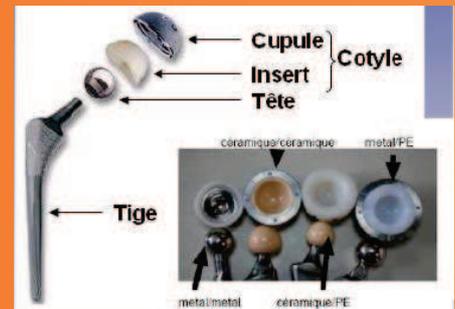
15 patients > 85 ans: indication conforme

4 patients < 85 ans: PIH ou PTH selon le niveau d'activité physique

- devant être apprécié par le score de Parker (recommandations HAS)

- non précisé dans le dossier patient: évaluation subjective du chirurgien

Pas de conclusion possible quant à la conformité



Recommandations HAS 2007

Conclusion

Cette étude montre la conformité des poses de prothèse aux recommandations de l'HAS. Elle a permis de sensibiliser les chirurgiens au CBU, au respect des référentiels et à la nécessité de renseigner le score de Parker dans les dossiers des patients. L'utilisation de ce score comme critère dans le choix du type de prothèse de hanche peut en effet avoir des **répercussions économiques importantes**. Un nouvel audit sera réalisé en ce sens fin 2011.